



PROCES VERBAL DE REUNION

Ville de Neuville-aux-Bois

Le deux juin deux mil vingt-cinq à vingt heure trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Patrick HARDOUIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de présents : 22

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre d'absent : 1

Nombre de votants : 26

Étaient présents :

Patrick HARDOUIN, Yve MACE, Patricia ALLIBE, Patrick ALBERT, Nadia THIBAUT, Raoul MARTINS, Maryse AGUENIER, Daniel DAUVILLIER, Cédric LASCOMBE, Estelle BOEDEC, Karine BAUDU, Pascal DAUVILLIER, Valérie CRAPEAU, Didier MAROIS, Desislava DUCHESNE, Pierre-Yves ROBERT, Virginie PARADINAS, Alain COUROUX, Laurent BARTHON, Jean-Louis RICHARD, Patrick BOUERY, Didier LE METTE.

Pouvoirs :

Eric AUBAILLY ayant donné pouvoir à Patrick HARDOUIN

Marie-Noëlle MARTIN ayant donné pouvoir à Nadia THIBAUT

Karine DAVID-DAVEAU ayant donné pouvoir à Pascal DAUVILLIER

Julia VAPPEREAU ayant donné pouvoir à Jean-Louis RICHARD

Absent excusé :

Tony EYMOZ

Madame Estelle BOEDEC a été désignée secrétaire de séance.

APPROBATION DU PRECEDENT COMPTE - RENDU

Le compte-rendu de la précédente réunion de Conseil Municipal est approuvé à l'unanimité.

DECISIONS PRISES EN VERTU DES DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Décision 2025-24

Décision portant sur la réalisation d'une mission pour une étude structurelle (G5) sur le bâtiment du Centre d'Incendie et de Secours de la commune de Neuville-aux-Bois auprès du Groupe GINGER - Parc d'Activités de la Saussaye - Allée des Joncs - 45590 ST CYR EN VAL pour un montant de 3 450,00 € HT soit 4 140,00 € TTC.

Décision 2025-25

Décision portant sur les travaux de rénovation du logement communal au 2 bis Rue du 8 Mai auprès de AL Rénovation et Couverture (couvreur et petits travaux de bâtiments), représenté par M. Maillet - 4, rue du Bout de la Ville - 45170 MONTIGNY pour un montant de 2 550,00 € et de Sébastien COSSIA Plomberie, 17, rue du Moulin - 45170 NEUVILLE-AUX-BOIS pour un montant de 4 075,00 €.

Décision 2025-26

Décision portant sur la maintenance du parc informatique communal pour la période du 22 avril 2025 au 21 avril 2026 auprès de A6TEM – 6-8 Place du Général Leclerc – 45170 NEUVILLE-AUX-BOIS pour un montant de 5 505,60 € HT soit 6 606,72 € TTC.

Décision 2025-27

Décision portant sur la convention de mise à disposition d'un bureau du Centre Social à titre gracieux pour l'Espace Ressource Logement de l'AIDAPHI à partir du 1^{er} juin 2025 les 1^{er}, 3^{ème} et 4^{ème} mercredi du mois dans le cadre de permanences et de réunions.

ORDRE DU JOUR

1 – MISE EN ACCESSIBILITÉ DE 2 BÂTIMENTS ERP SALLE MULTISPORTS ET MÉDIATHÈQUE - ATTRIBUTION DU LOT N°01

Monsieur Patrick HARDOUIN, Maire, rappelle aux membres du Conseil Municipal que la commune de Neuville-aux-Bois souhaite depuis trois années clôturer son agenda d'accessibilité programmée par la mise aux normes de la salle de tennis de table et la médiathèque.

En phase post-covid, les services ont déployé une grande énergie à remobiliser le maître d'œuvre de l'opération dont le contrat, faute de résultat, a été rompu l'an passé considérant notamment le manque d'activité et de réactivité de l'architecte face à des appels d'offres infructueux.

Les dossiers ont ainsi été pleinement repris par les services qui ont produit de nouveaux plans et engagé un appel public à la concurrence.

En phase de consultation des entreprises, le Conseil municipal a attribué, par délibération du 05 mai 2025, les lots 02, 03, 04, 05, 06 et 07 respectivement :

- **Lot 02 Menuiseries extérieure et intérieure :** SARL GILBERT – 30 Boulevard de la Salle – 45800 ST JEAN DE BRAYE pour un montant de 19 947,70 € HT soit 23 937,24 € TTC
- **Lot 03 Plomberie, sanitaire, chauffage :** FORGEARD – 11, rue de Montigny – 45170 NEUVILLE-AUX-BOIS pour un montant de 19 095,00 € HT soit 22 914,00 € TTC
- **Lot 04 Electricité :** FORGEARD – 11, rue de Montigny – 45170 NEUVILLE-AUX-BOIS pour un montant de 22 558,00 € HT soit 27 069,60 € TTC
- **Lot 05 Plâtrerie, cloison, plafond acoustique :** SARL ISOLUX – ZA Les Pierrelets – 2, rue de Montalais – 45380 CHAINGY pour un montant de 15 698,36 € HT soit 18 838,03 € TTC
- **Lot 06 Revêtements muraux et sols :** GAUTHIER SAS – ZA Les Montées – 3, rue Jean-Baptiste Corot – 45073 ORLEANS Cedex 2 pour un montant de 16 240,91 € HT soit 19 489,09 € TTC
- **Lot 07 Peinture :** GAUTHIER SAS – ZA Les Montées – 3, rue Jean-Baptiste Corot – 45073 ORLEANS Cedex 2 pour un montant de 5 084,67 € HT soit 6 101,60 € TTC

La délibération précise que le lot 01 est déclaré sans suite faute d'offre.

Selon le Code de la Commande Publique, une mise en concurrence, sans publicité ni formalités préalables a été effectuée.

La Commission d'Examen des Offres se réunira le 02 juin 2025 pour la présentation de l'offre reçue pour le lot 01.

Le rapport d'analyse des offres sera remis lors de la séance du Conseil municipal, accompagné de l'avis de la commission d'examen des offres.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Commande Publique,

VU la délibération n°2025-28 du 05 mai 2025

CONSIDERANT le marché alloti relatif à la mise en accessibilité des bâtiments ERP à Neuville-aux-Bois (45) passé selon les modalités de la procédure adaptée,

CONSIDERANT l'avis de la Commission d'Examen des Offres qui se réunira le 02 juin 2025 selon le Rapport d'Analyse des Offres

Les membres du Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ATTRIBUENT** le lot 01 à l'entreprise BLOT ET FILS – Agence de Vennecy - Route de Chécy – 45760 VENNECY
- **APPROUVENT** le devis relatif au lot 01 – Maçonnerie – Voirie et Réseaux divers afin de pourvoir les besoins en maçonnerie, voirie et réseaux divers exprimés pour l'opération pour un montant de 52 029,22 € HT soit 62 435,06 € TTC.
- **AUTORISENT** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier
- **AUTORISENT** Monsieur le Maire à inscrire aux crédits de l'exercice budgétaire concerné les sommes correspondantes

DIVERS

AGENDA DES RÉUNIONS

- Commission Restaurant Scolaire – Mardi 03 juin 2025 à 18h00
- Commission Travaux / Urbanisme – Mercredi 04 juin 2025 à 19h00
- Commission Sports et culture – Jeudi 05 juin 2025 à 19h00
- Commission Administration Générale – Mercredi 11 juin 2025 à 20h30
- Conseil Municipal – Lundi 23 juin 2025 à 20h30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 H 40.

Le Maire,

Patrick HARDOUIN.